

DEPARTEMENT DU RHONE
ARRONDISSEMENT DE LYON
CANTON DE LIMONEST
COMMUNE DE COLLONGES AU MONT D'OR

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Nombre de membres

En exercice : 11

Présents : 09

Votants : 10

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 mars à dix-neuf heures, Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Collonges-au-Mont-d'Or

Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Alain GERMAIN, Président en exercice.

Date de convocation du Conseil d'Administration : 14 mars 2024

PRESENTS : M GERMAIN, Mme BAILLOT, M AUSSENAC, Mme LIGNEY, Mme ARNAUD, M PERROT, Mme GRANGE, Mme DEVOS, M. GOIFFON

ABSENT EXCUSE : M COLLIARD (procuration M PERROT)

ABSENTE : Mme MOREL

Délibération N° 2024/12 Fongibilité des crédits

Considérant que le Conseil d'Administration a adopté par délibération N° 2023/11 du 30 mars 2023 relative à la mise en œuvre de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

Vu l'article L.5217-10-6 du Code général des collectivités territoriales, qui permet à l'assemblée délibérante de définir les pouvoirs du Président en matière de virement des crédits :

« Dans une limite fixée à l'occasion du vote du budget et ne pouvant dépasser 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections, le Conseil d'administration peut déléguer au Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, le Président informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance. »

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, des membres présents et représentés.

AUTORISE l'application à ces mouvements de crédits de chapitre à chapitre selon l'article cité.

AUTORISE le Président à signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré les jours, mois et an dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

En mairie, le 29 mars 2024

Le Président,

Monsieur Alain GERMAIN

